



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

**PÔLE SPORTS - Aménagement de la ZAC - Avenant à la
Convention Publique d'Aménagement**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050550

AMERU

**PÔLE SPORTS - Aménagement de la ZAC - Avenant à la
Convention Publique d'Aménagement**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du Pôle Sports la Ville de Niort a confié à la SEM Deux-Sèvres Aménagement par une Convention Publique d'Aménagement approuvée par délibération du 24 juin 2005, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Pôle Sports.

Dans cette logique, l'aménageur Deux-Sèvres Aménagement étant le nouveau maître d'ouvrage des acquisitions, il lui a été transféré le marché SAFER pour la négociation et la rédaction des promesses de vente préalables à la Déclaration d'Utilité Publique.

Les modalités de ce marché aujourd'hui transféré et notamment celles relatives aux bases de rémunération de ce contrat viennent modifier l'article 20.2.1 de la convention de concession. C'est pourquoi, afin de sauvegarder les intérêts de chacun, tout en restant dans la ligne de conduite affichée par la Ville de Niort dans la Convention Publique d'Aménagement, il convient de passer un avenant à la convention de concession.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la Convention Publique d'Aménagement passée avec Deux-Sèvres Aménagement
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)